

COUNSEL | PORTFOLIO SERVICES

Le 30 novembre 2023

Madame,
Monsieur,

Le Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds Counsel est heureux de vous transmettre son rapport pour la période le 1 avril au 30 novembre 2023, comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Votre CEI a pour mandat d'examiner toutes les questions de conflit d'intérêts touchant les fonds Counsel (les fonds) que Services de portefeuille Counsel Inc. (le gestionnaire) relève et lui soumet et d'approuver ou de recommander les mesures à prendre selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Une « question de conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une entité apparentée au gestionnaire a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt des fonds. Chaque fois qu'une question de conflit d'intérêts est relevée et soumise au CEI, ce dernier doit déterminer si la mesure projetée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Par ailleurs, le CEI examine et évalue, au moins une fois par année, l'adéquation et l'efficacité des politiques du gestionnaire à l'égard des fonds et effectue une auto-évaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Les obligations et les fonctions du CEI sont distinctes de celles du conseil d'administration du gestionnaire. Ces dernières sont décrites dans le rapport.

Les membres du CEI, dont les noms sont cités dans la liste dressée dans le rapport, possèdent une vaste expérience professionnelle pour l'exercice de leurs fonctions.

Le CEI demeure entièrement satisfait de l'ouverture d'esprit et de la collaboration dont le gestionnaire a fait preuve à l'occasion de son interaction avec les membres du CEI. Il espère conserver ce niveau de collaboration et compte continuer de vérifier si les questions de conflit d'intérêts sont réglées d'une manière équitable et raisonnable pour les fonds.



Robert Hines
Président du Comité d'examen indépendant

Rapport du Comité d'examen indépendant des fonds Counsel pour la période le 1 avril au 30 novembre 2023

Structure et gouvernance des fonds

Services de portefeuille Counsel Inc., le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire »), est régie par un conseil d'administration, dont la majorité des membres sont indépendants du gestionnaire. Le conseil et ses comités supervisent des questions touchant les fonds, y compris le suivi du rendement des placements, l'examen des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement des fonds, la réception des rapports portant sur les activités des fonds et l'examen des modifications projetées visant les fonds, notamment les modifications des objectifs et des stratégies de placement.

Portée du rapport

L'exercice des fonds prend fin le 31 mars et le présent rapport concerne la période de 8 mois close le 30 novembre 2023. La liste des fonds se trouve à la fin du présent rapport.

Le CEI et ses membres

Le CEI est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007. Les noms de ses membres sont indiqués ci-après. MM. Robert Hines et George Hucal ont été initialement nommés au CEI le 1^{er} mai 2007 et M. Scott Edmonds, le 24 février 2012. M. Robert Hines a été nommé président le 1^{er} février 2013. Par la suite, le mandat de chaque membre a été renouvelé avec l'accord du gestionnaire. M. Atul Tiwari a été nommé membre du CEI avec prise d'effet le 22 septembre 2021.

Nom	Résidence
Robert Hines (président)	Toronto (Ontario)
George Hucal	Montréal (Québec)
Scott Edmonds	Vancouver (Colombie-Britannique)
Atul Tiwari	Bermudes

Tous les membres du CEI sont indépendants du gestionnaire et font preuve de transparence au sujet des titres qu'ils détiennent à titre personnel dans les fonds et des titres du gestionnaire. Au 30 novembre 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, même indirectement, aucune part en circulation d'une série des fonds. Au 30 novembre 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, même indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'une catégorie ou série du gestionnaire ou de ses sociétés mères indirectes : Investment Planning Counsel Inc., Société financière IGM Inc., Corporation Financière Power ou Power Corporation du Canada. Au 30 novembre 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, même indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'une catégorie ou série d'un fournisseur important de services aux fonds ou au gestionnaire. Les membres du CEI siègent également, dans des capacités distinctes, en tant que membres du CEI pour les

fonds communs de placement gérés par Corporation Financière Mackenzie, membre du groupe du gestionnaire.

Rémunération et indemnités

Les membres du CEI ont le droit d'être rémunérés par les fonds ainsi que d'être indemnisés par ceux-ci lorsque les circonstances le justifient. La rémunération totale versée par les fonds au CEI pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2023 au 30 novembre 2023 s'est élevée à 76,333 \$.

Au cours de l'exercice, les fonds n'ont versé aucune somme à titre d'indemnité aux membres du CEI.

Le CEI examine et fixe sa rémunération chaque année, conformément aux dispositions du Règlement 81-107. Lorsqu'il établit la rémunération appropriée, le CEI :

- tient compte des recommandations du gestionnaire en ce qui a trait à une rémunération raisonnable pour le CEI;
- tient compte de la charge de travail du CEI et de l'apport de chacun de ses membres;
- tient compte des avantages que les fonds pourront tirer des activités du CEI;
- tient compte de la complexité et de la difficulté des tâches entreprises par le CEI;
- examine la rémunération versée et les frais remboursés aux membres d'autres organes de gouvernance d'organismes de placement collectif canadiens dans des circonstances comparables au cours de la période correspondante, si ces renseignements sont du domaine public et peuvent être consultés par le CEI.

Sommaire des questions de conflit d'intérêts

Approbations et instructions permanentes

Au cours de l'exercice, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation et l'instruction permanente du CEI afin de permettre aux fonds d'investir dans les titres d'émetteurs reliés aux fonds. Sans l'approbation du CEI, ces fonds n'auraient pas pu effectuer ces placements. Aux fins de ce qui précède, un émetteur relié à un fonds est un émetteur qui est un porteur important des titres du gestionnaire (qui détient plus de 20 % des titres avec droit de vote du gestionnaire) ou un émetteur dans lequel un porteur important de titres du gestionnaire détient une participation importante (qui détient plus de 10 % des titres avec droit de vote de l'émetteur) ou un émetteur dont un administrateur ou un dirigeant est également administrateur ou dirigeant du gestionnaire de portefeuille ou d'un membre du même groupe que celui-ci.

L'instruction permanente prévoit que le gestionnaire agisse conformément à la politique de placement dans des titres d'une société apparentée, produise des rapports périodiques sur son respect de la politique auxquels il joint les attestations des gestionnaires de portefeuille concernés à cet égard et

donne avis en temps voulu de tout manquement important à la politique ou de toute dérogation importante à celle-ci.

Au cours de l'exercice, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation et les instructions permanentes du CEI pour se livrer à des opérations entre fonds (également appelées opérations croisées). Une opération entre fonds se produit lorsqu'un fonds souscrit des titres en portefeuille d'un autre fonds ou lui vend de tels titres. Selon l'instruction permanente, le gestionnaire est tenu d'agir conformément à la politique applicable, de produire des rapports périodiques sur son respect de la politique et de donner avis en temps voulu de tout manquement important ou de toute dérogation importante à celle-ci.

Recommandations positives et instructions permanentes

Chaque année, le CEI examine les instructions permanentes établies et les propositions du gestionnaire visant à poursuivre ou à mettre fin à ces instructions permanentes. Le CEI examine aussi, de temps à autre, les demandes du gestionnaire à l'égard de nouvelles instructions permanentes. À la suite de l'examen du CEI au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, le gestionnaire a reçu des recommandations positives et des instructions permanentes à l'égard des questions de conflit d'intérêts traitées par les politiques suivantes :

Politique	Description
Diffusion de l'information sur le portefeuille	Régit la diffusion de renseignements au sujet des placements d'un fonds
Code de conduite	Régit les activités des employés et des administrateurs du gestionnaire
Dons et divertissement	Régit l'acceptation de dons et billets de divertissement par les employés du gestionnaire
Opérations personnelles	Régit les opérations personnelles de personnes physiques ayant droit d'accès aux renseignements sur le portefeuille d'un fonds
Opérations personnelles des initiés du fonds	Régit les opérations personnelles de personnes physiques ayant droit d'accès aux renseignements confidentiels sur un fonds
Obligation de meilleure exécution	Régit la supervision de l'exécution par les courtiers des opérations sur les titres en portefeuille, y compris le choix des courtiers et les commissions versées
Emploi des courtages	Régit l'acceptation par le gestionnaire de services fournis par des courtiers qui exécutent des opérations sur les titres en portefeuille des fonds
Répartition des opérations	Régit la répartition des occasions de placement entre les fonds et d'autres comptes

Politique	Description
Suivi des opérations à court terme	Régit le suivi d'activités susceptibles d'être nuisibles de la part des épargnants
Comptabilité des gains et des pertes du fonds	Régit la correction d'erreurs dans le calcul du prix d'un titre d'un fonds, dans la gestion des opérations d'épargnants et dans la négociation des titres en portefeuille d'un fonds
Évaluation	Régit le calcul de la valeur des titres en portefeuille d'un fonds
Surveillance de la conformité des sous-conseillers	Régit la surveillance des gestionnaires de portefeuille externes d'un fonds
Changements des placements	Régit les changements en matière de gestion des placements lorsque ces changements se soldent par un avantage économique pour le gestionnaire ou l'entité apparentée
Opération importante dans des fonds communs de placement	Régit les accords conclus par le gestionnaire dans le cas de placements dans les fonds
Pratiques commerciales	Régit les pratiques commerciales de Counsel se rapportant aux conseillers qui vendent des titres des Fonds

Renseignements supplémentaires

Les porteurs de titres qui souhaitent obtenir plus de précisions sur les activités du CEI peuvent communiquer avec le gestionnaire à l'adresse info@counselwealth.com. Les questions à l'intention des membres du CEI nous seront transmises.

FONDS D'INVESTISSEMENT COUNSEL

Counsel All Equity Portfolio
Counsel Balanced Portfolio
Counsel Canadian Core Fixed Income
Counsel Canadian Dividend
Counsel Canadian Growth
Counsel Canadian Value
Counsel Conservative Portfolio
Counsel Defensive Global Equity
Counsel Fixed Income
Counsel Global Dividend
Counsel Global Fixed Income
Counsel Global Low Volatility Equity
Counsel Global Real Estate
Counsel Global Small Cap
Counsel Growth Portfolio
Counsel High Yield Fixed Income
Counsel International Growth
Counsel International Value
Counsel Money Market
Counsel North American High Yield Bond
Counsel Retirement Accumulation Portfolio
Counsel Retirement Foundation Portfolio
Counsel Retirement Preservation Portfolio
Counsel Short Term Bond
Counsel U.S. Growth
Counsel U.S. Growth Equity
Counsel U.S. Value
Actions canadiennes IPC
Portefeuille revenu conservateur IPC
Portefeuille des Essentiels équilibré IPC
Portefeuille des Essentiels croissance IPC
Portefeuille des Essentiels revenu IPC
Portefeuille Focus équilibré IPC
Portefeuille Focus conservateur IPC
Portefeuille Focus actions IPC
Portefeuille Focus croissance IPC
Portefeuille mondial revenu et croissance IPC
Portefeuille revenu mensuel IPC
IPC Multi-Factor Canadian Equity
IPC Multi-Factor International Equity
IPC Multi-Factor U.S. Equity
Mandat croissance équilibrée Visio Patrimoine Privé IPC
Mandat revenu équilibré Visio Patrimoine Privé IPC
Mandat équilibré Visio Patrimoine Privé IPC
IPC Private Wealth Visio Core Fixed Income
Mandat croissance Visio Patrimoine Privé IPC
Mandat revenu Visio Patrimoine Privé IPC
Mandat mondial équilibré découvertes Visio Patrimoine Privé IPC
Mandat mondial équilibré avantages Visio Patrimoine Privé IPC
IPC Private Wealth Visio North American Equity
Actions nord-américaines à revenu élevé Visio Patrimoine Privé IPC
Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC
Mandat alternatif multistratégie IPC